Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260123-20260105-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 12
Absents : 7
Pouvoirs : 5
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 23 janvier 2026

.....

Date de la convocation :
15 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 janvier 2026
Date de la publication de la délibération :
28 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le 23 janvier à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. Stéphane SIMON, Adjoint au Maire.

Etaient présents : S. SIMON, S. LE CORRE, JR. TANGUY, AM. POUPON, P. BOUSSARD, L. COLAS, S. SOUBEN, G. PENGAM, G. QUEAU, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : D. LE GOFF, excusé, pouvoir à S. SIMON ; M. BARGAIN, excusé, pouvoir à P. BOUSSARD ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. JOUAN, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/01/05

MISE EN PLACE D'UN SELF ET POSE DE PANNEAUX ACOUSTIQUES AU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le restaurant scolaire accueille quotidiennement entre 125 et 130 enfants. Le mode de service actuel est le service à table pour les maternelles et élémentaires.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et le travail des agents de service, il est proposé au Conseil Municipal la mise en place d'un self au restaurant scolaire pour les élèves en cours élémentaire.

Ce projet vise à moderniser le restaurant scolaire, améliorer l'organisation du service en fluidifiant le passage des enfants, garantir l'autonomie des élèves et favoriser un meilleur rythme de repas.

En effet, le self permet aux élèves d'adapter les portions réduisant ainsi le gaspillage et être pleinement acteurs de leur repas, ce qui constitue un outil pédagogique. Le self permet également de sécuriser et moderniser les conditions de travail du personnel (allègement des tâches de service répétitives et pénibles, réorganisation des postes de travail autour de la surveillance et de l'accompagnement, renforcement des conditions d'hygiène grâce à un matériel plus performant et respectant les normes actuelles).

Il a également été mis en évidence le niveau sonore élevé durant les temps de repas, générant une gêne pour les enfants comme pour le personnel.

La réduction du bruit étant un facteur déterminant pour la qualité de vie en restauration collective, il est également proposé au Conseil Municipal l'installation de panneaux acoustiques adaptés afin de réduire sensiblement la réverbération et ainsi améliorer le confort sonore.

Les membres de la commission enfance jeunesse ainsi que les membres de la commission urbanisme, travaux et cadre de vie seront invités à travailler sur ce projet.

Les dépenses sont estimées à 50 000,00 € HT environ.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions qui permettront de réduire l'impact financier pour la Commune et offrir de meilleures conditions d'accueil, de restauration et de travail.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260123-20260105-DE

Plusieurs dispositifs de financement peuvent être sollicités :
- l'aide apportée par le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants (hors les cantons de Brest et Quimper 2), prenant en compte les besoins spécifiques des communes et accompagnant les projets ayant un rayonnement communal.
- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), subvention d'investissement attribuée par le préfet, finance des projets relevant des domaines économique, social, environnemental, touristique ou le maintien / développement des services publics en milieu rural.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place d'un self et la pose de panneaux acoustiques afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail du personnel de restauration,
- AUTORISE le Maire à lancer les consultations nécessaires et signer tous les documents à intervenir (marchés, devis, bons de commande etc…) pour la réalisation de ce projet.
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 - volet 1 pour l'année 2026.
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026.

L'adjoint au Maire,	La secrétaire de séance,
Stéphane SIMON	Catherine L'HARIDON